



plusieurs points, et d'une manière générale, à son devoir de Régent.

La loi statue que les objets de l'enseignement dans les écoles sont la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, les éléments de la religion et le chant du psautier. Le tableau qui accompagne ce rapport fait connaître approximativement l'état des écoles à ces divers égards; mais on ~~recherche~~ <sup>cherche</sup> dans plusieurs communes à donner plus d'étendue à l'instruction; ainsi dans quelques écoles on emploie pour les exercices de lecture divers ouvrages intéressants et instructifs, concurremment avec la Bible. — La Grammaire française est enseignée spécialement dans soixante et dix écoles, la géographie dans une <sup>qua</sup> quarantaine et l'histoire de la Suisse dans un plus petit nombre.

### Pensions de retraite.

Le fonds capital des pensions de retraite aux Régents émérités produit de neuf loteries successivement décrétées, est maintenant constitué. — Il s'élève à plus de 106 mille francs. Ces pensions qui jusqu'ici n'avaient été réglées que d'après un système provisoire, vont être organisées d'une manière définitive et conforme à la Loi; et l'on a l'expérience fondée de pouvoir améliorer la situation d'un assez grand nombre de ces hommes recommandables.

### Collèges Latins.

Le second Régent du Collège de Moudon ayant donné sa démission, la Municipalité de cette ville a profité de cette circonstance pour apporter quelques améliorations à l'organisation de cette place; elle en a aussi augmenté le traitement.

La Commune de Moudon a formé depuis une institution nouvelle, dont les résultats <sup>répondent</sup> ~~répondent~~ sans doute à son vœu libéral; c'est une école de dessin à l'instar de celle qui est attachée au Collège Académique.

Deux changements ont eu lieu dans le personnel des maîtres du Collège de Morges. — Les autres Collèges du canton n'ont offert aucun fait qui mérite ici une mention spéciale. —

### Collège Académique. ~~Académique~~

Le Conseil d'Etat a examiné et discuté longuement cette année les importants rapports qui lui ont été présentés tant par la Commission spéciale qui avait été chargée de s'occuper de cet objet, que par le Conseil Académique et par le Département de l'Intérieur, sur les améliorations à apporter dans nos établissements d'instruction publique au dessus des écoles

primaires. Le Conseil d'Etat a pris des décisions relatives  
 à chaque point spécial offert à sa <sup>méditation</sup> ~~méditation~~ - Quelques  
 unes de ces décisions doivent donner lieu à des propositions  
 législatives; les autres auront pour objet des dispositions pure-  
 -ment réglementaires. - Il est résulté de ce premier travail,  
 qu'après avoir fixé son opinion sur les divers points de  
 l'ouvrage, le Conseil d'Etat a dû renvoyer le tout au Conseil  
 Académique pour en coordonner les divers points & les  
 présenter dans l'ensemble qu'elles doivent offrir pour pouvoir  
 être appréciées. - Ainsi lorsque le Conseil d'Etat aura l'honneur  
 de soumettre au Grand Conseil ses propositions législatives  
 sur cette matière, il pourra lui faire connaître en même  
 temps tout l'ensemble de l'organisation nouvelle. Le temps  
 n'a pas permis que cette présentation puisse avoir lieu dans  
 la session actuelle, mais elle ne sera pas vraisemblablement  
 par renvoyée au delà de l'année prochaine. -

En attendant <sup>le Conseil d'Etat</sup> doit faire connaître l'état des établissements  
 actuels pendant l'année dernière.

Le Collège Académique a renfermé

En 1<sup>re</sup> Classe - 29 élèves

En 2<sup>de</sup> ——— 19.

En 3<sup>e</sup> ——— 8.

En 4<sup>e</sup> ——— 15.

En 5<sup>e</sup> ——— 9

Total 80.-

On a distribué en 1828 des prix ordinaires de promotion, & des  
 prix pour examens & succès spéciaux, le tout au nombre de  
 178. -

La Commission Collégiale continue de surveiller d'une manière suivie  
 les différentes classes du Collège; les divers rapports annoncent  
 que cette inspection n'est pas sans résultats satisfaisants.

Deux changements ont eu lieu dans le personnel des Régens  
 des deux premières classes latines, l'un par le décès de M<sup>re</sup> le  
 Bachelier Girardot, l'autre par la retraite de M<sup>re</sup> le Ministre  
 Moellet. - Le Conseil d'Etat, sur le préavis de l'Académie &  
 du Conseil Académique, a jugé convenable de différer les  
 nominations en remplacement jusqu'à ce que la nouvelle orga-  
 -nisation du Collège soit définitivement arrêtée. - En attendant  
 les deux classes sont tenues par deux maîtres provisoires.

Les classes inférieures n'ont donné lieu cette année à aucune  
 observation particulière.

L'Ecole de Dessin a été fréquentée cet hiver par 111 élèves, dont

33 Écoliers du Collège.

24 Étudiants de l'Académie

54 Artisans de professions diverses

Les rapports sur cet établissement continuent à être satisfaisants.

Une Ecole de dessin a été établie pour les jeunes filles, elle est  
 fréquentée dans ce moment par 25 élèves.

Des prix ont été décernés aux meilleurs élèves.

L'École de gymnastique présentant peu de succès, le Conseil d'Etat, ainsi qu'il a eu l'honneur de l'annoncer l'année dernière, on a recherché & reconnu les causes, qui tenaient essentiellement à quelques vices ou défauts d'organisation. - Il a donc jugé convenable de suspendre cet établissement pour s'occuper de son organisation sur un pied qui promette des résultats plus heureux; & il ne prend pas cet objet de vue. - La suspension de cette école a permis de rendre à la Commune de Lausanne le local qu'elle avait bien voulu prêter gratuitement pour son premier établissement.

En attendant la réorganisation de l'École de Gymnastique qu'on espère ne pas différer très long temps, les exercices militaires des écoliers continueront; on a pourvu à ce qu'ils fassent surveiller par une personne de confiance.

Dans le Grabau des Régens & Maîtres du Collège Académique tous ont obtenu l'approbation de l'Académie pour le zèle & l'exactitude qu'ils mettent dans l'exercice de leurs fonctions.

### Académie

Le Grabau des Professeurs a eu lieu à l'époque & dans les formes prescrites par les Règlements, & ses résultats, en général satisfaisants, ont été soumis dans le temps au Conseil d'Etat.

L'Auditoire de Théologie est composé de 59 Etudiants dont 4 sont du Vallée vaudois & du Piémont.

Deux externes immatriculés, l'un d'origine Suiss, l'autre Anglais, ainsi qu'un Etudiant non immatriculé envoyé par la Communauté protestante de Francfort, suivent des cours dans cet auditoire.

L'Auditoire de Théologie donne de la satisfaction sous le rapport de la conduite & de l'assiduité des Etudiants qui le composent.

Cinq candidats ont été consacrés au St. Ministère.

L'Auditoire de Droit renferme 19 Etudiants; De plus deux externes immatriculés vaudois & un solenois fréquentent les cours de cet auditoire, ainsi que plusieurs non immatriculés. Le grade de Licencié a été conféré à deux Etudiants en Droit.

L'Auditoire de Philosophie est composé de 62 Etudiants dont quatre piémontais. - Huit externes immatriculés, dont un Bernois, & un assez grand nombre d'externes non immatriculés suivent plusieurs cours dans cet auditoire.

L'Auditoire de Logique se compose de 64 Etudiants; 24 externes immatriculés, la plupart vaudois y suivent des cours.

Un cours de Zoologie a été donné comme les années précédentes; 26 Etudiants l'ont suivi.

M<sup>r</sup> le Professeur Mercanton a continué cet hiver les leçons anatomiques, & il donne depuis quelques années en faveur des

Orateurs sur quelques parties des mathématiques applicables  
aux arts & aux métiers.

Deux autres cours extraordinaires ont été donnés gratuitement  
par deux de nos jeunes Concitoyens qui ont ainsi témoigné leur  
intérêt à l'avancement des études libérales; L'un par M<sup>r</sup>.  
William Fraisse sur la Géométrie descriptive. L'autre par  
M<sup>r</sup>. Marc Secretan, Licencié en droit, sur le calcul différentiel.

Musée. L'ordre & la propreté continuent à régner dans  
cet établissement. Les visites qui en ont été faites ont offert  
le résultat le plus satisfaisant.

# Le Musée continue de s'enrichir par  
des dons; il ne se passe guères de  
semaine sans qu'on n'y apporte ou  
des échantillons de minéraux, ou  
quelques objets d'antiquité ~~plus~~  
~~moins intéressants~~ ou d'histoire  
naturelle, plus ou moins intéressants

# Des mesures ont été prises pour rendre le Musée plus utile:  
Une seconde ouverture par semaine a été ordonnée en faveur  
du public qui, jus qu'à là n'y avait eue que le dimanche;  
& le professeur de minéralogie a reçu l'autorisation d'y introduire  
ses élèves quand il le jugera convenable.

### Cabinet de physique.

L'état de cet établissement a paru satisfaisant sous le double rapport  
de la propreté des machines & de leur arrangement. On a  
également été satisfait de l'état d'entretien & de conservation  
des instrumens. - Ce résultat favorable de dernière visite  
peut être attribué à quelques observations particulières aux  
quelles avaient donné lieu des visites antérieures.

### Cabinet de Chimie.

La visite de cet établissement n'a rien laissé à désirer sous  
les divers rapports de l'exactitude, de la conservation des objets,  
de l'ordre & de la propreté, - Il offre dans son ensemble un  
aspect du plus satisfaisant, & le Professeur continue d'apporter  
aux dispositions de détail les perfectionnements qu'elles comportent.

### Bibliothèque.

L'inspection de cet établissement a offert une nouvelle preuve de  
l'exactitude & du zèle de personnes qui le dirigent. La  
disposition de la grande salle appelée autrefois le Concile  
Allemand, arrangée dans le double but de servir aux séances  
Académiques aux quelles le public est admis, & à devenir  
en même temps une des principales salles de la Bibliothèque,  
permettra d'apporter de nouveaux perfectionnements dans  
l'arrangement & la classification des livres.

La Bibliothèque continue de recevoir des dons. Quinze  
cents volumes lui ont été légués par M<sup>r</sup>. le Professeur Stuve.  
M<sup>r</sup>. le Doyen Bridel a envoyé un manuscrit intéressant  
ayant pour titre matériaux pour servir à l'histoire de  
l'Académie de Lausanne & du Canton de Vaud.

La nouvelle salle de lecture excite de plus en plus l'intérêt; elle est

habituellement fréquentée.

Le Comptes de la Bibliothèque au 30 Juin 1828 présentent une dépense de 2872 fr: pour achat de livres & abonnements aux journaux scientifiques.

Le fonds capital, à la même époque, s'élevait à fr: 43,609.7.9.

Le Compte de la Caisse des arrérages de gagage a présenté une dépense de 829 fr: pour prix de volée & prix de concours. Au 30 Juin 1828, le fonds capital de cette caisse était de 20,854 fr: 2.8.-

Une partie des revenus de ce fonds est affectée comme on vient de le dire, aux prix que l'Académie assigne annuellement, après les examens ordinaires, à deux ou trois Etudiants de chaque volée qui se sont distingués par leur application & leurs succès; Une autre partie pour des prix spéciaux que l'Académie décerne ensuite des concours ouverts chaque année, sur divers sujets, dans le but essentiel d'exalter les Etudiants au travail domestique.

On avait ouvert pour la dernière année deux concours, Il s'est présenté des concurrens pour dix. Une pièce de poésie a été couronnée en séance publique; l'auteur était M<sup>re</sup> Juste Olivier, Etudiant de la 3<sup>e</sup> volée de Théologie, qui avait déjà obtenu il y a deux ans le même prix.

Gage des Etudiants. Le Conseil d'Etat avait annoncé l'année dernière, qu'il s'occuperait de l'examen de la question proposée par la Commission du Grand Conseil sur l'application du gagage aux divers études en général, au lieu de la restreindre aux études de théologie. Un rapport à ce sujet a été demandé au Conseil Académique. Cet objet a donné lieu à de longues recherches sur l'origine & la fondation des Bourses de gagage, & le rapport du Conseil Académique n'a pu être présenté qu'en dernier lieu. Le Conseil d'Etat s'en occupera.

### Instruction des Sourds-muets.

Conformément à un règlement particulier adopté par le Conseil d'Etat, & dont il a eu l'honneur d'informer le Grand Conseil l'année dernière; Sept jeunes sourds muets, de l'âge de 10 à 14 ans, & appartenant à des familles plus ou moins pauvres, ont été placés dans l'Institut des sourds muets formé à Yverdon par M<sup>re</sup> Naef. Les secours accordés par le Conseil d'Etat pour aider les parents de ces jeunes gens, concurremment avec les Communes, s'élevaient actuellement à la somme annuelle de 2136 francs; Il reste donc 264 fr: pour de nouvelles admissions sur les 2400 fr: que le Règlement du Conseil d'Etat consacre à cet objet.

La visite qui a été faite de l'Institut, au commencement de cette année, & qui a eu principalement pour objet les deux miens pour lesquels l'Etat contribue, a présenté les résultats les plus intéressants. — La plupart de ces jeunes gens offrent déjà des développemens remarquables; ils écrivent; l'un écrit même son journal; ils peuvent résoudre des problèmes simples d'arithmétique, le dessin ne leur demeure pas étranger, & en général toutes leurs facultés intellectuelles se développent.

La position même de ces jeunes gens exprime le contentement; elle a même un caractère honnête & moral dont il faut sans doute chercher la cause dans la habitude de travail, d'ordre & de décence qu'on leur fait contracter. L'Instituteur est content de leur conduite, & eux même paraissent sensibles à l'intérêt qu'on leur témoigne.

La visite a aussi été entièrement satisfaisante quant à la tenue générale de l'établissement; & ces premiers résultats font espérer que l'Etat n'aura qu'à s'applaudir des sacrifices qu'il fait pour cette œuvre philanthropique.

## Affaires Ecclésiastiques

Les Pasteurs & les suffragans ont été approuvés généralement par les Classes dans ce qui tient à leur conduite pastorale.

Un individu convaincu de contrevention à la Loi du 20 mai 1824 contre les sectaires, a été traduit devant le Tribunal & condamné à une année de bannissement.

Ce procès a mis au jour l'existence d'une société qui s'est constituée au milieu de nous sous le nom d'Eglise selon la parole du Seigneur, laquelle célèbre les cérémonies du culte, donne des missions pour annoncer l'Evangile de côté & d'autre dans le Canton Soc.<sup>e</sup>. — Le Conseil d'Etat a cru devoir attendre la fin du procès dont on a parlé, pour examiner ce qu'il pourrait y avoir à faire au sujet d'un tel désordre; — Il a donné l'ordre nécessaire pour la recherche des contrevenans, & l'exécution de la Loi.

Deux Décrets de l'année dernière sur des changemens de circonscription de Paroisses ont été exécutés; L'un qui détachait de la paroisse de Ménières les Communes de Corcelles & de Cullayon pour les réunir à celle de Montprevezey; l'autre qui détachait de la paroisse de Chierrens les Communes de Villars le Comte & d'Ogens, pour les réunir, la première à celle de Denexy, la seconde à celle de Percher.

Le Temple de Grange de St. Croix a été construit, & le Pasteur suffragant accordé à cette localité par le Décret du 22 Mai 1824 a commencé ses fonctions au 1<sup>er</sup> Janvier dernier. En exécution du même Décret, le poste de second Pasteur à

Lasarna étant devenu vacant a été converti en suffragane  
pastorale.